

Montpellier, le 16 septembre 2009



Rectorat
31, rue de l'Université
34064 Montpellier
cedex 2

Téléphone
04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

**Inspection
Pédagogique Régionale**

Téléphone
04 67 91 47 10
Fax
04 67 91 50 59

Secrétariat des I E N LV :
Téléphone
04 67 91 49 97
Fax
04 64 91 50 51

Dossier suivi par :
Norbert Biscons
IA-IPR d'allemand

Les Inspecteurs d'Académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux de langues vivantes
Les Inspecteurs de l'éducation nationale
Inspecteurs de l'enseignement technique et de
l'enseignement général en langues vivantes

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de langue
S/C de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée 2009/2010.

Références : NB/BR

L'objet de cette lettre, commune à tous les enseignants de langue de notre académie, est de communiquer quelques informations autour des axes qui doivent guider notre travail tout au long de l'année scolaire qui commence.

En premier lieu une information concernant les corps d'inspection :

Le collège académique des inspecteurs de langue connaît quelques modifications :
En anglais, Martine Roux-Bee et Jean-Paul Mérou succèdent à Catherine Vallet et Maxime Lachèze, respectivement mutés à Versailles et Grenoble.
En italien, suite à une redistribution des académies, Antonella Durand succède à Pellegrina Fischetti.

A. La poursuite du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes

La circulaire de rentrée 2009 (n°2009-068 du 20 mai 2008, parue au BO n°21 du 21 mai 2009, < <http://www.education.gouv.fr/cid27581/mene0911464c.html>>, fait de l'amélioration de la pratique des langues vivantes un des axes prioritaires.

A cette fin :

1. nous reprenons ci-dessous, dans le paragraphe consacré aux évolutions pédagogiques (point C), ce que nous écrivions dans la lettre de rentrée 2008, qui reste d'actualité ;

2. nous vous rappelons les textes en vigueur :

Ecole primaire :

Programmes pour les cycles 2 (CE1) et 3 (CE2, CM1 et CM2) : BO hors série n° 8 du 30 août 2007

Les professeurs de 6^{ème} doivent connaître ces programmes, adossés au *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) et articulés avec le *Socle commun de connaissances et compétences*. Ils visent l'acquisition par les élèves du niveau A1 du CECRL.

Collège :

Classes de 6^{ème}, 5^{ème} LV1 et LV2, 4^{ème} et 3^{ème} LV2 : programme du palier 1, publié au BO hors série n° 6 du 26 août 2005

Classes de 4^{ème} et 3^{ème} LV1 : programme du palier 2, publié au BO hors série n°7 du 26 avril 2007.

Lycée :

2^{nde} : BO hors série numéro 7 du 29 août 2002 (applicables depuis la rentrée 2003) ;

1^{ère} : BO hors série numéro 7 du 28 août 2003 (applicables depuis la rentrée 2004) ;

Terminale : BO hors série numéro 5 du 9 septembre 2004 (applicables depuis la rentrée 2005)

Lycée Professionnel :

BO spécial n°2 du 19 février 2009 : Programme d'enseignement des langues vivantes dans la voie professionnelle

B. L'enseignement des langues dans notre académie

Le recteur Christian Philip veut faire de l'enseignement des langues et de l'éducation au plurilinguisme un axe d'excellence, en lien avec la nécessité de promouvoir l'ouverture internationale, et notamment européenne de l'Académie. Nous vous renvoyons au dossier de rentrée, téléchargeable sur le site académique, et notamment aux pages 14 et 15 et 22.

http://www.ac-montpellier.fr/sections/presse/dossiers-presse/dossiers-presse-aout-1/downloadFile/attachedFile_f0/Dossier_rentree_2009-2010_aout-3_rentree_2009-2010.pdf?nocache=1251720647.3

Depuis quelques années, s'inscrivant ainsi dans le plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes, notre Académie a développé des parcours linguistiques spécifiques : sections bilangues, européennes, binationales et internationales.

Ces parcours « phare » ont vocation à fonctionner comme de véritables laboratoires pédagogiques tant au niveau de la classe de langue, dans laquelle tout doit être mis en œuvre pour améliorer les compétences des élèves et développer des savoir faire utiles pour l'apprentissage des langues tout au long de la vie, qu'au niveau de l'établissement, voire du réseau d'établissements qui propose ces formations, où tout doit être mis en œuvre pour que les langues participent à l'ouverture et à l'appropriation par les élèves de l'espace européen dans lequel ils vivent, caractérisé par la pluralité des langues et des cultures.

Dans les semaines qui viennent, l'Europe va commémorer un événement majeur de son histoire : elle célébrera les 20 ans de la chute du Mur de Berlin. De nombreuses

manifestations auront lieu dans les médias et dans notre région. La liste des manifestations régionales sera disponible sur le site académique.

Compte tenu de la portée de cet événement, qui dépasse largement le cadre strictement allemand et constitue une référence pour tout Européen, nous vous encourageons tous, et tout particulièrement celles et ceux d'entre vous qui interviennent en section européenne, quelle que soit la langue de la section, à aborder cette question et à participer avec vos élèves à certaines manifestations.

Le 18 novembre, aura lieu au CRDP une journée thématique académique sur la chute du mur de Berlin, présidée par le recteur : conférences et témoignages, dont celui de Wolf Biermann, figure emblématique, qui sera présent et interprétera certaines de ses chansons. Le programme définitif sera prochainement mis en ligne. Cette grande manifestation académique sera retransmise par visioconférence en direct dans plusieurs établissements de l'académie.

C. Les évolutions pédagogiques

1. Favoriser l'entraînement à toutes les activités langagières

Au-delà du cadre du cours, dans lequel il faut faire pratiquer toutes les activités langagières (compréhension de l'oral et de l'écrit, production orale et écrite, interaction orale), il est souhaitable de favoriser l'exposition à la langue orale et à la langue écrite en dehors du cours : l'utilisation des lecteurs MP3 (voir, sur le site de la MATICE et sur les sites de chaque langue, des comptes rendus d'utilisation), la mise à disposition de revues, de livres en langue étrangère dans un espace identifié du CDI, l'accès à certains sites internet, une utilisation innovante du service de l'assistant étranger, etc.) sont autant de possibilités offertes aux élèves, au CDI, dans le cadre de l'accompagnement éducatif ou à la maison, pour utiliser les stratégies découvertes en cours et progresser dans l'écoute et la lecture en langue étrangère. Ce travail de compréhension doit ensuite donner lieu à des activités d'expression (compte rendu, échange) en classe. Cette articulation travail en classe / travail en dehors de la classe permet d'accorder une place plus importante au travail personnel, indispensable à la construction de l'autonomie.

Pour faciliter les apprentissages, des groupes ou des ateliers de compétence peuvent être créés, au collège et au lycée, regroupant des élèves issus de divisions différentes et/ou des élèves étudiant la même langue sous des statuts différents (LV1, LV2), et pour travailler plus particulièrement telle ou telle activité langagière (c'est-à-dire la compréhension de l'oral, la production orale, l'interaction orale, la compréhension de l'écrit et la production écrite). Des comptes rendus d'expérimentations conduites dans ce domaine sont disponibles sur les serveurs disciplinaires.

2. Evoluer dans les pratiques d'évaluation : savoir où en sont les élèves par rapport aux niveaux attendus

Depuis deux ans, un travail important est effectué dans notre académie pour vous aider à évaluer les compétences des élèves en langue selon les critères du Cadre européen commun de référence pour les langues.

Des grilles et des exemples de supports et situations d'évaluation référés à ces grilles sont disponibles sur les sites académiques de chaque langue. Ces outils seront complétés.

Le niveau A2 peut être mesuré :

en fin de 5^{ème}/courant 4^{ème}

- pour la langue commencée à l'école
- pour la langue commencée en 6^{ème} dans le cas des classes bi-langues

en fin de 3^{ème} pour la langue commencée en 4^{ème} (ou 5^{ème})

en 2^{nde} Bac pro 3ans, pour la 2^{ème} langue obligatoire, pour les spécialités relevant de la grille 2.

Le niveau A2 doit par ailleurs être validé :

- dans une des deux langues pour l'obtention du DNB.
- en 2^{nde} professionnelle pour les candidats n'ayant pas obtenu ce niveau au DNB, pour la validation du Socle commun.

Le niveau B1 peut être mesuré :

en fin de 3^{ème}

- pour la langue commencée à l'école
- pour la langue commencée en 6^{ème} dans le cas des classes bi-langues
- pour la LV2 faisant l'objet d'un enseignement renforcé en section européenne.

Evaluation et notation trimestrielle

Au-delà de ces évaluations de niveaux, l'évaluation par compétences sera développée, pour permettre aux élèves de mieux se situer. A cette fin, il est nécessaire de faire évoluer les modalités de la notation chiffrée trimestrielle en faisant en sorte que le bulletin trimestriel permette de faire apparaître un résultat dans chaque activité langagière (compréhension de l'oral, production orale, interaction orale, compréhension de l'écrit et production écrite).

Certifications

Les certifications conduites en partenariat avec les organismes étrangers allemands, britanniques et espagnols, connaissent un franc succès : le nombre de candidats est passé de 1350 en 2008 à 1750 en 2009 : 516 en allemand, 925 en anglais et 309 en espagnol.

La certification (de niveau B1 avec sortie possible en A2) concerne les élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} pour l'allemand, et ceux de 2^{nde} européenne pour l'anglais et l'espagnol.

Ces certifications sont source de motivation pour les élèves et familiarisent les professeurs avec les nouvelles modalités d'évaluation, conformes aux exigences du Cadre européen. En ce sens, elles sont un moyen de formation.

L'objectif est de faire en sorte que tous les élèves de 2^{nde} européenne (enseignement général, technologique et professionnel) se présentent. Cela n'exclut pas, pour les germanistes, la possibilité d'inscrire des élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} non européennes.

Liaison 3^{ème}/2^{nde} : positionnement et accueil des élèves

Un document intitulé « PISTES DE REFLEXION ET OUTILS POUR L'ACCUEIL DES ELEVES DE 2^{nde} EN LANGUES VIVANTES », réalisé par une équipe d'inspecteurs et de chefs d'établissement ayant expérimenté des formes innovantes d'organisation de l'enseignement des langues en lycée, a été adressé à tous les lycées de l'académie en mai dernier, pour aider les équipes à organiser l'accueil des élèves en 2^{nde} en tenant compte de leurs compétences, ce qui suppose un travail en amont de positionnement de ces élèves par les professeurs de 3^{ème}.

La réussite de l'accueil des élèves en lycée est une condition majeure de leurs progrès en langue. A la demande de M. le Recteur, nous conduirons une mission d'évaluation des dispositifs mis en place.

3. Mettre en valeur le plurilinguisme et l'ouverture sur l'Europe et sur le Monde

Outre les préconisations faites plus haut concernant la présence visible des langues et cultures étrangères dans les établissements, notamment les CDI, nous vous encourageons fortement à consolider ou nouer des relations avec des partenaires étrangers, à développer des contacts réels et /ou virtuels, à étendre les PFMP (période de formation en milieu professionnel) à l'étranger, à rendre compte de ces contacts sous forme d'expositions par exemple.

Des travaux intéressants peuvent être conduits avec les professeurs documentalistes. Les journées départementales auxquelles ces collègues ont participé en 2008-2009 ont été consacrées à la collaboration avec les professeurs de langue.

D. Formation

Nous vous encourageons, dans le cadre du plan de rénovation de l'enseignement des langues, à fortement à participer aux actions de formation.

A ce propos, nous vous rappelons que les stages dits « d'été » sont proposés, via le BO et le CIEP, en novembre/décembre.

Il serait souhaitable qu'une réflexion interlangues soit conduite dans les établissements sur la question de la formation, que les collègues se répartissent par exemple les participations à des formations complémentaires de manière à consolider la culture commune de la discipline « langues vivantes » à partir des échanges organisés au retour des stages.

Les OFC

Parallèlement aux actions à candidature individuelle, des actions interlangues, à l'initiative des établissements ou regroupements d'établissements, peuvent être mises en place. La DAFPEN propose des OFC (Offres de formation collectives) : liaisons école/collège, liaisons collège/lycée, CECRL, évaluation et attestation des niveaux (notamment le niveau A2), utilisation des TICE, mise en place des GAL (groupe d'activités langagières) en 2^{nde} professionnelle.

E. Informations

A l'occasion de la **journée européenne des langues**, qui sera célébrée le 25 septembre (le 26 étant un samedi), la MATICE met en place des possibilités de contact par visioconférence avec des élèves étrangers. Pour plus de renseignements, voir la rubrique « Actualités » du site de la MATICE : <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/tice/>

Nous vous encourageons à consulter régulièrement les sites disciplinaires de chaque langue et à activer et consulter votre boîte aux lettres électronique professionnelle. Chacun de vous dispose d'une adresse prenom.nom@ac-montpellier.fr (mot de passe : NUMEN), accessible à partir de <webmail.ac-montpellier.fr>.

Bonne année scolaire !

Les inspecteurs de langue de l'académie de Montpellier